

* 1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

. **Indications sur le produit**

. Désignation commerciale : **MIKROPHOS Blanc**
Artikelnummer: 57005

. Numéro d'article : 57005

. **Producteur/fournisseur :**

BK Giulini Chemie GmbH & Co. OHG
Usine Ludwigshafen, Giulinistraße 2
D-67065 Ludwigshafen

www.bk.giulini.com
Tel:00496215709-01
Fax:00496215709452

. **Service chargé des renseignements :**

Département produits chimiques
Usine Ladenburg Tel.: +49 (0) 6203 / 77-172
Usine Ludwigshafen Tel.: +49 (0) 621 / 5709-523

. **Renseignements en cas d'urgence :**

Usine Ladenburg Tel.: +49 (0) 6203 / 77-112
Usine Ludwigshafen Tel.: +49 (0) 621 / 5709-01

2 Composition/informations sur les composants

. **Nom chimique usuel (ou nom générique)**

. **No CAS Désignation** 85049-55-4 Sodium-calcium-polyphosphate

. **Code(s) d'identification**

. **No EINECS** : 285-225-4

. **Caractérisation chimique**

. **Description** : Glassy polyphosphate in pieces

3 Identification des dangers

. **Principaux dangers:** néant

. **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:** néant

. **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

. **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.

. **après inhalation :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. **après contact avec la peau :**

Rincer à l'eau chaude

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

. **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

. **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

. **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE



Date d'impression : 09.01.2001

revue le : 19.12.2000

Désignation commerciale : MIKROPHOS Blanc
Artikelnummer: 57005

(suite de la page 1)

- . Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- . **Les précautions individuelles:** Porter un vêtement personnel de protection
- . **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- . **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.
- . **Indications complémentaires :** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- . **Manipulation :**
- . **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
Eviter la formation de poussière.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Le produit n'est pas combustible
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Stockage :**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- . **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
- . **Classe de stockage :**
- . **Classe VbF :** néant

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant
- . **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**
La valeur limite relative à la concentration en poussières fines 6 mg/m³ doit être respectée.
- . **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **Equipement de protection individuel :**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- . **Protection respiratoire :**
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Porter un masque contre la poussière
- . **Protection des mains :** Gants de protection.
- . **Protection des yeux :** Lunettes de protection.

* 9 Propriétés physiques et chimiques

- . **Forme :** en morceaux
- . **Couleur :** translucide

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE



Date d'impression : 09.01.2001

revue le : 19.12.2000

Désignation commerciale : MIKROPHOS Blanc
 Artikelnummer: 57005

(suite de la page 2)

- . Odeur : inodore
- . Modification d'état
 - Point de fusion : ca. 900°C
 - Point d'ébullition : non déterminé
- . Point d'éclair : non applicable
- . Inflammabilité (solide, gazeux) : Le produit n'est pas inflammable.
- . Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- . Densité :
- . Densité en vrac à 20°C: ca. 1300 kg/m3
- . Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : peu soluble
- . pH (10 g/l) à 20°C: ca. 6,6

10 Stabilité et réactivité

- . **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- . **Produits de décomposition dangereux :**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- . **Toxicité aiguë :**
- . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	LD50:	Type	Valeur	Espèce
Product		oral	> 2000 mg/kg	rat

- . **Effet primaire d'irritation :**
- . **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- . **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
- . **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- . **Indications toxicologiques complémentaires :**
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

* 12 Informations écologiques

- . **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- . **Autres indications :**
Des sels inorganiques ne sont pas biodégradables.
élimination possible
- . **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- . **Composant :**
Les phosphates agissent comme des engrais (Eutrophisation).
Ne pas laisser pénétrer dans la canalisation sous forme non diluée ou en grande quantité.
- . **Effets écotoxiques :**
- . **Toxicité aquatique :**
- . **Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation**

Fish toxicity	LC0 :	> 2500 mg/l	(Goldorfen, 96 h)
Bacterial toxicity	EC50:	> 1000 mg/l	(OECD 209)
- . **Autres indications :** Pas de COD, pas de BOD ni de AOX

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité
selon 91/155/CEE



Date d'impression : 09.01.2001

revue le : 19.12.2000

Désignation commerciale : MIKROPHOS Blanc
Artikelnummer: 57005

(suite de la page 3)

. **Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation sous forme non diluée ou en grande quantité.

* **13 Considérations relatives à l'élimination**

. **Produit :**

. **Recommandation :**

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

. **Catalogue européen des déchets**

06 03 07 phosphates et sels solides dérivés

. **Emballages non nettoyés :**

. **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. **Produit de nettoyage recommandé :**

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Prescriptions de transport

. **Indications complémentaires de transport :**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

* **15 Informations réglementaires**

. **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

. **Prescriptions nationales :**

. **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** néant

. **Classe de pollution des eaux :** Catégorie de pollution des eaux: 1 (peu polluant)

. **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

La valeur limite relative à la concentration en poussières alvéoliques de 1,5 mg/m³ doit être respectée (German MAK 1997, TRGS 900).

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. **Service établissant la fiche technique :** Département sécurité du travail

. **Contact :** Dr. Roland Gitzing